

2024/



## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÉRATION N°2024/253

**Objet : Autorisation de signature de la convention avec l'Education Nationale afin de mettre en œuvre le dispositif « Petits déjeuners » dans la commune de Ris-Orangis**

**Séance du mardi 24 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du mercredi 18 septembre 2024, se sont réunis au nombre de 23, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35  
Présents à la séance : 23  
Excusés représentés : 7  
Absents : 5

\* Arrivées à 18h36 au cours de la présentation du point n°1 inscrit à l'ordre du jour

\*\* A quitté la séance à 19h49 en confiant son pouvoir à F. Deraedt au cours du point n°14 inscrit à l'ordre du jour

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg\*, Souad Medani\*\*, Fabrice Deraedt, Véronique Gauthier, Annabelle Mallet, Sémira Le Querec, Noureddine Siana, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Sylvie Deforges\*, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Dounia Lebig, Nejla Toptas, Christine Tisserand, Sandanakichenin Djanarthany, Pierrick Brousseau, Erick Couturier, Yvrose Jameau

**Excusés représentés :**

Serge Mercieca à Gilles Melin, Siegfried Van Waerbeke à Aurélie Monfils, Claudine Cordes à Kykie Basseg, Omar Abbazi à Marcus M'Boudou, Jérémy Kawouk à Véronique Gauthier, José Peres à Erick Couturier, Laurent Stillen à Christine Tisserand

**Absents :**

Séverin Yapo, Nicolas Fené, Sofiane Seridji, Christian Amar Henni, Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Hôtel de ville**

Place du Général-de-Gaule  
91150 Ris-Orangis  
T 01 69 02 52 52  
F 01 69 02 52 53  
Contact : ville-ris-orangis.fr

2024/

Ville de  
Ris-Orangis  
Conseil municipal du  
24 septembre 2024  
DÉLIBÉRATION  
N°2024/253

**Objet : Autorisation de signature de la convention avec l'Education Nationale afin de mettre en œuvre le dispositif « Petits déjeuners » dans la commune de Ris-Orangis**

Enfance

**LE CONSEIL,**

**SUR** proposition de Monsieur Serge MERCIECA, Adjoint au Maire chargé de l'Education et des Activités périscolaires,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'avis favorable du Bureau municipal,

**VU** l'avis de la Commission Petite Enfance, Enfance, Education, Jeunesse en date du 18 septembre 2024,

**VU** le plan de prévention et de lutte contre la pauvreté mis en place par le Gouvernement afin d'organiser et soutenir l'organisation de petits déjeuners à l'école,

**CONSIDERANT** que la ville propose depuis longtemps un petit-déjeuner aux élèves qui fréquentent l'accueil périscolaire entre 7h00 et 8h00,

**CONSIDERANT** le soutien financier pouvant être apporté par l'Education Nationale au titre de la mise en place de petits déjeuners dans les accueils périscolaires de la ville de Ris-Orangis,

**APRÈS DÉLIBÉRATION**

**APPROUVE** les termes de la convention avec l'Education Nationale afin de mettre en place le dispositif « Petits déjeuners » dans la commune de Ris-Orangis pendant l'année scolaire 2024/2025.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Education Nationale afin de mettre en place le dispositif « Petits déjeuners » dans la commune de Ris-Orangis.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 01 OCT. 2024

Publié le : 01 OCT. 2024

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents subséquents.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme  
Stéphane Raffalli  
Maire de Ris-Orangis  
Conseiller départemental de l'Essonne

